



LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE 2018-2019

Préambule

Lorsque l'on vit en groupe, il est nécessaire de se donner un cadre de fonctionnement permettant de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Un milieu sain et agréable est propice à l'apprentissage et favorise le développement de bonnes habitudes de travail.

Les règles de vie à la Polyvalente de Disraeli ont pour but de permettre un encadrement de qualité axé sur la tâche de l'élève, sur la sécurité et le respect des personnes, de même que sur le respect de l'environnement.

C'est pourquoi on identifie les comportements recherchés et les raisons qui s'y rattachent afin de sensibiliser et responsabiliser l'élève aux besoins collectifs et à son développement personnel.

On remarquera que le respect du code de vie entraîne des conséquences positives pour l'élève et la collectivité étudiante. De plus, le suivi des manquements aux règles se situe dans une approche de relation d'aide, de rétablissement et de réparation susceptibles d'amener une réflexion personnelle et un soutien familial.

Les règles de vie de notre école ont pour but de préparer nos élèves à devenir des travailleurs et des citoyens capables de se réaliser positivement en société.

RÈGLES	RAISONS
1. Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	Pour que chacun se sente bien, respecté et en sécurité. Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres. Pour que chacun soit disponible à l'apprentissage.
2. Je respecte les consignes en classe.	Pour que chacun soit disponible à l'apprentissage. Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres. Pour que chacun bénéficie du climat d'apprentissage favorable à la réussite.
3. Je prends soin du matériel scolaire et de l'environnement.	Pour que chacun puisse utiliser le matériel et les lieux en bon état. Pour que chacun vive dans un endroit agréable et propre dont il sera fier. Parce que l'école est un bien collectif.
4. Je m'habille de façon adaptée à la vie scolaire, selon les activités et les circonstances.	Pour que chacun se sente en sécurité et disponible à l'apprentissage. Hygiène. Respect pour soi et les autres. Pour que chacun bénéficie du climat d'apprentissage favorable à la réussite.
5. Je me déplace en marchant dans les lieux autorisés.	Pour assurer la sécurité de tous. Pour assurer que chacun bénéficie d'activités qui se déroulent bien et de cours propices à la concentration et à l'apprentissage.
6. J'utilise les appareils électroniques et de téléphonie de manière appropriée uniquement dans les lieux autorisés suivants : la cafétéria, le salon étudiant et le secteur des casiers.	Pour respecter les gens qui m'entourent. Pour m'assurer que je ne suis pas responsable des photos qui circulent. Pour éviter que ses photos se retrouvent dans des endroits inappropriés. Pour éviter les dérangements en classe.
7. Je ne consomme pas de boissons énergétiques ou protéinées.	Pour se garder en bonne santé. Pour être plus calme et plus attentif.
8. À l'intérieur de l'école, dans la cour ou sur ses terrains, l'usage du tabac, de la vapoteuse, de l'alcool, des drogues, des armes et de la pornographie sont interdits à tous.	Pour que chacun se sente en sécurité. Pour être disposé à apprendre.

*Sollicitation et commerce : Aucun commerce ou sollicitation n'est autorisé sans l'accord de la direction.

Avis aux élèves et aux parents

À la Polyvalente de Disraeli, nous nous sentons concernés par certains méfaits qui sévissent parfois dans notre communauté. Pour permettre à un jeune de développer sa conscience citoyenne, nous devons tous nous sentir concernés par ces actes. Dans cette optique, il est nécessaire que l'école, en tant qu'acteur important de cette éducation, **ne tolère aucun geste de vandalisme, de violence ou méfait envers l'un des membres de son personnel, en tous lieux.**

Par conséquent, **si un élève pose de tels gestes auprès des membres du personnel de l'école, cela entraînera automatiquement une demande de renvoi de l'école à la commission scolaire.**

Guide d'utilisation du transport scolaire (élève)

L'élève doit :

Avant l'arrivée de l'autobus

- ▶ Se présenter au point d'arrêt cinq minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ▶ Respecter les propriétés privées.
- ▶ Se trouver dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer.
- ▶ Attendre à une distance minimale de 3 mètres que l'autobus soit arrêté et que ses feux intermittents soient allumés avant d'y monter.
- ▶ Traverser la rue au signal du conducteur d'autobus.
- ▶ Suivre les directives de ses parents si l'autobus accuse un retard significatif.

Aux points de transfert

- ▶ Respecter les règles de conduite et de sécurité de l'école de l'endroit du transfert.
- ▶ Respecter l'autorité de tout intervenant sur les lieux du transfert.

Lors de la montée dans l'autobus

- ▶ Se placer en file.
- ▶ Laisser d'abord monter les plus petits et les aider au besoin.
- ▶ Monter sans se pousser.
- ▶ Se tenir à la rampe.

Ne pas courir

À bord de l'autobus

- ▶ Respecter le conducteur d'autobus qui a l'autorité afin d'assurer le bien-être des usagers.
- ▶ Laisser libres les banquettes avant de l'autobus pour les élèves de la maternelle ou du primaire, selon le cas.
- ▶ Se rendre à un siège sans délai et y demeurer assis jusqu'à destination.
- ▶ Voir à ne pas obstruer l'allée centrale.
- ▶ Adopter un comportement social convenable.
- ▶ Parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique.
- ▶ S'abstenir de fumer, de manger, de boire et de jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- ▶ Se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du conducteur d'autobus et de toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit de l'autobus.
- ▶ Utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement.
- ▶ S'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres.

À la descente de l'autobus

- ▶ Se lever de son siège seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Présenter au conducteur d'autobus une permission écrite de la direction d'école pour descendre à un endroit autre que celui qui a été prévu dans les parcours réguliers.
- ▶ Descendre de l'autobus l'un après l'autre sans se bousculer, en commençant par les élèves qui occupent les banquettes avant.

Quant à la circulation à côté de l'autobus :

- ▶ Se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher le long de la route.

Quant à la circulation devant l'autobus :

- ▶ S'assurer que les feux intermittents sont en marches.
Se tenir à une distance de 5 mètres (10 pas) en avant de l'autobus pour bien voir le conducteur d'autobus.

À la fin des cours

- ▶ Se diriger sans délai et calmement vers l'embarcadère de l'école.
- ▶ Quitter l'embarcadère seulement lorsque l'autobus est immobilisé.
- ▶ Prévenir la direction d'école qui prendra les dispositions nécessaires si l'autobus ne s'est pas présenté.

Mesures disciplinaires

- ▶ Selon la gravité de l'offense, l'élève peut se faire imposer les mesures disciplinaires suivantes : réprimande, avis aux parents, suspension, expulsion

Les devoirs et l'étude

But : informer l'élève et les parents des exigences de l'école à propos des devoirs et de l'étude

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		
	1 ^{re} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
Durée/jour	Environ 1 h		Environ 1 h à 1 h 30		
N. heure/sem.	5 heures/semaine		6 à 9 heures/semaine		
Études	Réviser toutes les disciplines de la journée et avant les examens.				
Devoirs	Compléter les exercices et les travaux demandés et poursuivre les projets à long terme.				
Aide à l'étude et aux devoirs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récupération (ex. : période 2 des horaires 5, 10, 14). ➤ Parrainage. ➤ Avoir tous ses livres. ➤ Communication avec l'enseignant. ➤ Rencontres individualisées. ➤ Allô prof? (1-888-776-4455) Service téléphonique d'aide aux devoirs. ➤ www.alloprof.qc.ca ➤ Sites Internet (*voir page en annexe). ➤ Communiquer avec un ami ou une amie. ➤ Inscription à des cliniques matières, cours de rattrapage. 				
Outils de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification de l'agenda à chaque soir. ➤ Vérification des devoirs. ➤ Horaire de l'élève, selon les cours de la journée. ➤ Notes écrites (parents, enseignants). ➤ Téléphones (parents, enseignants). ➤ Bulletin. ➤ Médiaphone (information aux parents). 				
Buts visés par des devoirs et de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réussir son année scolaire. ➤ Pratiquer et maîtriser les notions vues pendant la journée. ➤ Acquérir une méthode et un sens du travail. ➤ Se responsabiliser. ➤ Devenir autonome. ➤ Renseigner les parents. 				

Guide des devoirs et de l'étude pour l'élève

1. Ton lieu de travail.

- Assure-toi d'un endroit calme harmonieux, bien éclairé.
- Assure-toi d'un espace de travail suffisant.
- Élimine toutes sources de distractions visuelles et auditives.

2. Matériel

- Regarder ton agenda et l'horaire de ta journée.
- Assure-toi d'avoir une trousse contenant : crayons, marqueurs, aiguisoir, colle, ciseaux, trombones, agrafeuse, feuilles, petites fiches, règle, etc.
- Assure-toi d'avoir des ressources telles que : dictionnaire, atlas, globe terrestre, revues, journaux, Internet, etc.

3. Planification

- Établis une routine.
- Fais l'étude avant les devoirs, car elle demande plus de concentration.
- Planifie un horaire d'études à l'aide de ton agenda.
- Classe tes devoirs selon le degré de difficulté et commence par le plus difficile ou le plus long.
- Étudie peu à la fois, mais souvent.

Des ressources jeunesse importantes (confidentielles)

Tel-Jeunes : 1 (800) 263-2266

Info-Santé : 1 (418) 338-5080

Info-Prof : www.infoprof.be/noflash.htm

L'intimidation, c'est assez : 449-3200 #4111

moijagis.com (site d'information sur l'intimidation)

Allô prof? (1-888-776-4455) Service téléphonique d'aide aux devoirs

www.alloprof.qc.ca

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'élève s'engage à être présent à tous ses cours. En cas d'absence, celle-ci doit être motivée par les parents de préférence le matin même ou au plus tard dans les 24 heures suivant l'absence en téléphonant au 4418 449-3200, poste 4150. Si ce n'est pas fait, l'absence devient donc « non motivée » et l'élève se voit convoqué à une retenue.

ABSENCE AUX EXAMENS, TESTS OU CONTRÔLES

LORS D'EXAMENS, TESTS OU CONTRÔLES, seuls les élèves dont l'absence sera motivée par un BILLET MÉDICAL ou un APPEL TÉLÉPHONIQUE PERSONNEL DES PARENTS À LA DIRECTION pourront reprendre l'évaluation après entente avec son enseignant-e. Les autres se verront attribuer la note 0.

POLITIQUE DE RÉCUPÉRATION ET/OU ÉTUDE AUX HORAIRES 5 - 10 - 14

L'école est un lieu où les apprentissages sont au centre de l'action. La période de récupération aux horaires 5-10-14 permet un suivi des apprentissages par les enseignants-es et offre aux élèves la possibilité d'une mise à jour nécessaire dans bien des cas. Quant à l'étude, sa nécessité n'est plus à démontrer.

BUT DE LA RÉCUPÉRATION

Offrir à l'élève la possibilité de participer activement à son apprentissage en vue d'améliorer sa compréhension, de contrer une faiblesse notée en classe et de transformer un échec en réussite sur son bulletin scolaire.

PENDANT CETTE PÉRIODE, TOUT LE MONDE EST EN ACTION

CONVOCATION OBLIGATOIRE

1. L'élève est convoqué en fonction du bottin des échecs de l'étape.
2. L'élève est assigné en fonction des devoirs et leçons en retard ou pas faits. De plus, cette période peut être utilisée pour la reprise des examens.

ASSIGNATION VOLONTAIRE

3. Si l'élève n'est pas convoqué par un enseignant, il doit s'inscrire obligatoirement en récupération à l'endroit de son choix.

INTIMIDATION

Moi, j'agis.com

418 449-3200, poste 4111

Nous mettons en fonction la boîte vocale du poste 4111 afin de centraliser l'information et de permettre à TOUS, personnel de l'école, parents, élèves, etc., de transmettre des informations concernant des actes d'intimidation.

Pour nous, l'école doit être un milieu sain, sécuritaire et respectueux qui assure le développement des élèves.

- Toutes les formes de violence et d'intimidation sont inacceptables à notre école et sur le trajet de l'école.
- L'intimidation et la violence ne sont acceptées ni dans l'école (pendant les heures de classe et lors d'activités parascolaires), ni dans les autobus scolaires, ni au moyen d'un système électronique. Ces actes d'agression ont des répercussions fâcheuses.

Définitions de l'intimidation

L'intimidation est une forme de violence et non un conflit.

On dit qu'une personne est intimidée quand :

- Une ou plusieurs personnes **cherchent par exprès à lui faire du mal** physiquement ou psychologiquement, à la rabaisser ou à l'exclure du groupe.
- Celui ou **ceux qui intimident ont un avantage** (rapport de force) sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire; ils sont plus nombreux);
- Il est difficile pour celui qui se fait intimider de se défendre, il se sent démuni. Il peut avoir peur, se sentir triste et isolé.
- Quand **ces situations se répètent**, il est alors question d'intimidation et de harcèlement.

L'intimidation est donc une agression et non un conflit entre individus. Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention.

Définitions de la violence

- Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement par un individu ou un groupe et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (MELS, 2009a).
- Toute manifestation de force par un individu ou un groupe dans le but intentionnel de blesser une autre personne.

Voici différentes manifestations d'intimidation

L'intimidation peut prendre plusieurs formes et le degré de gravité de ses manifestations peut varier. Ne pas oublier que l'intimidation doit être : **répétée, en rapport de force et chercher par exprès à faire mal.**

Intimidation physique.

Exemples : pousser, frapper, donner des coups de pied, cracher.

Intimidation verbale.

Exemples : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer.

Intimidation sociale.

Exemples : ignorer volontairement quelqu'un ou s'en éloigner physiquement, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante.

Intimidation par voie électronique.

Exemples : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par cellulaire dans le but de menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler des secrets, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

Intimidation fondée sur la race, la religion, le sexe, le handicap ou autre.

Exemples :

- exclure ou traiter avec mépris une personne en raison de sa nationalité, son groupe ethnique, ses croyances ou son apparence religieuse, parce qu'elle est différente ou parce qu'elle est un garçon ou une fille;
- injurier une personne ou faire des blagues blessantes.

Écrivez un exemple : _____

Conséquences possibles en lien avec l'intimidation

Selon la gravité de la situation, une intervention disciplinaire sera faite, tel qu'un avertissement sévère, une suspension interne ou externe, une expulsion de l'école, voire même une plainte policière, etc.

Pour tous ceux qui veulent agir contre l'intimidation, qui se font intimider, qui sont témoins ou qui intimident, **une boîte vocale** est disponible pour recevoir vos messages.

C'est confidentiel

Moi, j'agis.com : 418 449-3200, poste 4111

POLITIQUE CONCERNANT LES DROGUES ET L'ALCOOL

SANCTIONS

I. CONSOMMATION	II. POSSESSION	III. VENTE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la situation (<i>exclusion de classe</i>); 2. Référence à la direction; 3. Appel aux parents; 4. Suspension : Possibilité de faire le projet « Besoin d'en sortir » de la Commission scolaire des Appalaches; 5. Retour avec les parents et contrat; direction d'école et services (prévention en toxicomanie). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la situation et appel aux parents (possession de drogue, alcool et matériel) : <ol style="list-style-type: none"> a) Suspension pour faire le projet « Besoin d'en sortir » de la Commission scolaire des Appalaches; b) Référence policière, possibilité de signalement à la DPJ. <p>Si quantité très importante, voir la section « Vente ».</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la situation et appel aux parents : <ol style="list-style-type: none"> a) Demande de renvoi de l'école à la CSA ; b) Signalement à la DPJ; c) Référence policière.

CONTRAT DE RÉINTÉGRATION SPÉCIFIANT LES CONDITIONS DE RETOUR

Si récidive, il y aura automatiquement une étude de cas.

Note : Lorsqu'il y a une fouille de prévue auprès d'un élève, si celui-ci s'enfuit, il y a automatiquement une étude de la situation par la direction.

*Fouille, perquisition, saisie : Conformément à la loi, la direction de l'établissement est en droit, si elle a des motifs raisonnables, de procéder à une fouille de l'élève, de son casier ou de tout autre objet en possession de l'élève.

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et des politiques qui l'accompagnent.

Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l'élève

Signature des parents/tuteur

Date